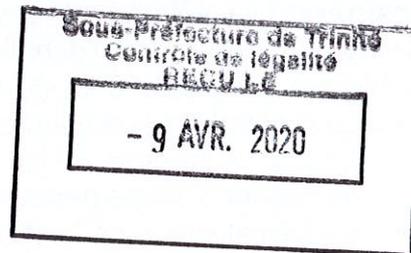




**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 5 DECEMBRE 2016**

Présidence : Alfred MONTHIEUX
Date de convocation : 24 Novembre 2016
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre d'élus au début de la séance : 08
Nombre d'élus arrivés en cours de séance : 00
Nombre d'élus partis en cours de séance : 00
Nombre d'élus présents pour ce point : 08



Extrait n° : BC 05-12-2016/188

Date de Publication : 09 AVR. 2020

Objet : AMO stratégie de développement social territorial Nord – Constitution du comité de pilotage.

ETAIENT PRESENTS :

Alfred MONTHIEUX, Jean-Frantz CAUVER, Christian VERNEUIL, Thierry MARECHAL, Joseph PERASTE, Norbert MONSTIN, René VATENAR, Monique AUDINAY.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Germain DUTON, Gilbert COUTURIER, Joachim BOUQUETY, Félix ISMAIN, Lucien SALIBER, Belfort BIROTA, Sainte-Rose CAKIN.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable des membres de la Commission Développement social territorial et politique de la ville réunis le 17 Novembre 2016 ;

Considérant la volonté de CAP Nord Martinique de mettre en œuvre sa stratégie de développement social à l'échelle de son territoire par le biais d'une mission d'assistance assurée par le Cabinet ENEIS sélectionné pour l'accompagnement à :

- La réalisation d'un diagnostic territorial social, participatif et partagé avec les acteurs locaux du territoire, Elus, associations, bailleurs sociaux, habitants, professionnels de l'action sociale permettant d'établir un réel état des lieux.
- La formalisation de la stratégie territoriale à l'échelle de CAP Nord Martinique, de sa déclinaison à l'échelle des villes et de leurs quartiers et la réalisation d'un plan d'actions qui réponde aux besoins identifiés du territoire et permette aux Elus de disposer d'un outil d'intervention intercommunale.

Considérant que la prestation se décompose en trois volets :

- Volet 1 : Réalisation d'un diagnostic territorial partagé
- Volet 2 : Etude et détermination des propositions de mise en œuvre de la stratégie de développement social territorial.
- Volet 3 : Formalisation du contrat.

Considérant la nécessité d'une instance de pilotage, à savoir un Comité, présidé par le Président de CAP Nord Martinique ou son représentant, ayant pour mission de suivre l'état d'avancement de la mission ou de repositionner cette dernière et de valider les propositions établies,

Qu'il est proposé la composition suivante :

- Le Président de CAP Nord Martinique ou son représentant
- Trois Elus de la Commission développement social de CAP Nord Martinique
- Un Elu de la Commission emploi insertion de CAP Nord Martinique
- Un Elu par sous territoire (Gros Morne ou la Trinité / Basse Pointe ou Ajoupa Bouillon/ Case Pilote et Carbet ou Prêcheur)
- Un représentant de la CAF
- Un représentant de l'ARS
- Un représentant de la CGSS
- Un Elu de la CTM en charge de la politique sociale
- Un représentant de chacun des trois bailleurs sociaux
- Un représentant des services de l'Etat (DRJSCS/ DIECCTE/ DEAL).

Considérant l'obligation pour CAP Nord Martinique de présenter la démarche de mise en œuvre de sa stratégie de développement social, au cours d'une réunion de lancement prévue en décembre 2016.

Considérant la proposition de Monsieur VATENAR de désigner 3 élus de la commission Emploi et développement Social, les commissions Emploi - Insertion et Développement Social de CAP Nord ayant fusionnées.

Considérant la demande des élus d'ajouter la SEMAG (Société d'Economie Mixte d'Aménagement de la Guadeloupe)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 :

D'approuver la composition du Comité de pilotage liée à la démarche de mise en œuvre de sa stratégie de développement social à savoir :

- Le Président de CAP Nord Martinique ou son représentant
- Trois Elus de la Commission développement social de CAP Nord Martinique
- Un Elu de la Commission emploi insertion de CAP Nord Martinique
- Un Elu par sous territoire (Gros Morne ou laTrinité / Basse Pointe ou Ajoupa Bouillon/ Case Pilote et Carbet ou Prêcheur)
- Un représentant de la CAF
- Un représentant de l'ARS
- Un représentant de la CGSS
- Un Elu de la CTM en charge de la politique sociale
- Un représentant de chacun des trois bailleurs sociaux
- Un représentant des services de l'Etat (DRJSCS/ DIECCTE/ DEAL).
- Un représentant de la SEMAG (Société d'Economie Mixte d'Aménagement de la Guadeloupe).

Article 2 :

De procéder à la désignation des Elus de CAP Nord Martinique à ce Comité lors du Conseil Communautaire.

Article 3 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

Monsieur le Préfet, Monsieur le Trésorier, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

Vote

Pour :08

Contre :00

Abstention :00

Abstention déclarée :00

Non votant :00

ADOPTE

Pour extrait certifié conforme

Fait à Margot, le

30 MARS 2020

Le Président

Alfred MONTHEUX

